

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **80 (1944)**

Heft 43

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

ÉDUCATEUR

ET BULLETIN CORPORATIF

SOMMAIRE :

Partie corporative : Vaud : *A propos du projet de loi sur les retraites.* — *Concert In memoriam.* — *Musée scolaire cantonal.* — Genève : *Responsabilités II.* — U. I. G.-Messieurs : *Convocation.* — U. I. G.-Dames : *Avis.* — *Causerie Dunand.* — U. A. E. E. : *Séance de l'Escalade.* — *Société genevoise de T.M. et R.S.* — Neuchâtel : *Cours de perfectionnement.*

Partie pédagogique : A. B. : *Une solution d'un problème important.* — J. : *L'importance de la parole.* — Ch. Mégard : *L'enfant ! L'homme, cet inconnu !* — M. B. : *Rapport sur les examens pédagogiques en 1943.* — *Information : En faveur de nos enfants.* — *Bibliographie.*

PARTIE CORPORATIVE

VAUD

A PROPOS DU NOUVEAU PROJET DE LOI SUR LES RETRAITES

Dans mon précédent article sur ce sujet (*Educateur* No 41, p. 671), une erreur s'est glissée, due à une confrontation insuffisante des *Bases de l'étude* au *Projet de loi* proprement dit. Du reste, n'y a-t-il pas désaccord entre eux, le premier déclarant (p. 28) :

« *La contribution ordinaire ne sera plus uniforme comme aujourd'hui et de 7^o/_o seulement. Elle sera de*

7^o/_o si l'intéressé a moins de 25 ans révolus, au moment de l'admission,

8^o/_o si elle a lieu entre 25 et 35 ans révolus et

9^o/_o si elle est plus tardive. (6¹/₂, 7¹/₂ et 8¹/₂^o/_o pour les dames.) »

et le second (art. 21 b. p. 7) :

« *une contribution ordinaire de chaque assuré calculée comme suit en ^o/_o du traitement, d'après son âge lors de l'admission :*

6¹/₂^o/_o si l'assuré a moins de 25 ans révolus,

7^o/_o si l'assuré a de 25 à 35 ans révolus,

8^o/_o si l'assuré a plus de 35 ans révolus.

Pour les assurées, cette contribution est réduite d'un demi pour cent. »

Mais voici qui remet toutes choses au point : la page 21 porte un titre — *Exceptions* — dont l'article 83 met le personnel enseignant féminin sur le même pied que les messieurs quant au pour cent des contributions.

Le corps enseignant primaire étant généralement en service avant l'âge de 25 ans, c'est donc un uniforme 6¹/₂^o/_o qu'on nous retiendrait.

* * *

C'est *Madame R. Chevalley-Noverraz* qui devient le sixième membre de la commission S.P.V., commission qui se met bien volontiers à la dis-

position des sections et des collègues qui auraient besoin de renseignements.

A. Chevalley.

Le projet d'assainissement des Caisses de retraites de l'Etat de Vaud, présenté par notre dévoué délégué aux Traitements fixes, et étudié par une commission S.P.V., ne doit pas jeter l'inquiétude dans le corps enseignant vaudois qui sera renseigné et consulté en temps opportun.

E. V.

CONCERT IN MEMORIAM

Prochaine répétition, samedi 16 décembre, 14 h. - 17 h.

QUE SE PASSE-T-IL AU MUSÉE SCOLAIRE CANTONAL ?

Il y a une année environ, M. René Mamin, alors bulletinier, aujourd'hui président de la S. P. V., dans une étude sur « nos instruments de travail », parlait du Musée scolaire cantonal. Après avoir rendu hommage au bon fonctionnement de notre service du prêt, il constatait que les diapositives vieillissent vite et que beaucoup de clichés deviennent désuets, voire inutilisables.

Il y a longtemps que cela nous préoccupe. Pour tenir à jour, absolument, toutes nos collections, il faudrait disposer de sommes considérables, auxquelles nos budgets modestes ne nous permettent pas de rêver. On est alors tiraillé entre le désir d'éliminer les vues devenues inactuelles et celui de ne pas trop réduire le contenu des boîtes.

Après avoir beaucoup temporisé et nous être borné à supprimer ce qui était le plus criant, nous avons décidé de prendre le taureau par les cornes et d'éliminer tout le matériel d'enseignement trop usé ou trop désuet. Nos ressources financières étant restreintes et les marchés étrangers inaccessibles du fait de la guerre, les tableaux muraux et les clichés éliminés ne pourront être remplacés qu'à la longue. Mais tant pis ! Nous avons donné la préférence à un matériel réduit, mais en bon état et aussi « actuel » que possible. Tout cela ne va pas sans coupes sombres, ainsi que vous allez le voir.

Nous avons commencé par les tableaux muraux. En ce domaine, la plupart des planches à éliminer ne le sont pas parce que devenues désuètes — le cas se présente aussi, sans doute —, mais essentiellement à cause de l'usure consécutive à une circulation d'année en année plus active. Il fallait, d'une part faire réparer tous les tableaux endommagés mais encore utilisables, d'autre part éliminer tous ceux qui étaient trop abîmés.

Nous aurions aimé faire tout ce travail cette année, mais nos ressources ne nous l'ont pas permis. Bien que nous ayons mis à ces réparations presque tout l'argent disponible, nous avons dû nous borner à faire réparer à peu près la moitié des tableaux plus ou moins détériorés. Nous espérons vivement pouvoir terminer cette tâche en 1945.

Sur un total de 1550 tableaux que nous avons examinés, 783 ont été réparés et 190 ont dû être éliminés. Le 2e supplément du catalogue de 1939, qui paraîtra probablement au début de l'année prochaine, donnera la liste complète des tableaux muraux supprimés en 1944.

Nous nous sommes attaqué ensuite aux diapositives. Ce travail sera forcément très long, étant donné que le nombre des clichés à examiner un à un s'élève à 15 000 environ ! Jusqu'à maintenant, nous n'avons pu examiner que 47 boîtes ; nous en avons éliminé entièrement 7, sans compter de nombreux clichés isolés.

Je parlais plus haut d'une circulation toujours plus intense de notre matériel d'enseignement. Jamais en effet notre service du prêt n'a connu une activité pareille. On en jugera par les nombres qui suivent. En 1939, le total des prêts à nos classes vaudoises s'est élevé à 3964 ; en 1940, à 5406 ; en 1941, à 5774 ; en 1942, à 7911 ; en 1943 enfin, à 10 707 !

Si le Musée scolaire peut rendre ainsi des services de plus en plus grands aux maîtres et aux élèves de notre canton, c'est d'abord parce que le nombre de nos collègues qui recourent à lui va croissant, mais c'est aussi grâce aux qualités de travail, de conscience, de ponctualité et de célérité de notre excellent préposé au service du prêt, M. Marcel Porchet. Qu'il me soit permis, en terminant, de lui rendre cet hommage, et de remercier M. René Mamin de l'intérêt qu'il porte à notre musée.

Albert Chessex.

GENÈVE

RESPONSABILITÉS II

Celles des autorités exécutive et législative, celles du Cartel des Banques Suisses ayant été définies, venons-en à nos adversaires proprement dits.

1. La Ligue des Contribuables, simple façade derrière laquelle se tapissent maints anonymes courageux, mène une « drôle de guerre ». Le référendum lancé n'affronte pas ouvertement l'opinion publique. Les commerçants avisés auraient refusé les listes, et le comité en est réduit à user de procédés dignes de la meilleure cause (!) : distribution de papillons dans les boîtes aux lettres, libelles sur lesquels l'appel à la jalousie le dispute à la mauvaise foi, usage d'agents dont l'un aurait déjà avoué être stipendié pour la problématique récolte de signatures.

2. La fraction réactionnaire, dite « nationale-démocratique » du Grand Conseil, ne paraît fonctionner qu'à titre de supporter du véritable groupement cohérent qui se soit dressé contre nous : la « Fédération des organisations patronales corporatives de Genève ». Le fonctionnariat cantonal en lutte pour l'obtention de conditions de travail insuffisantes mais adaptées aux difficultés de l'Etat, voilà l'ennemi No 1 du patronat genevois. Lorsque les premières supputations laissaient prévoir la nécessité de 4 centimes additionnels, ces messieurs déclaraient qu'ils se seraient ralliés à 2. Maintenant que la commission a réduit les exigences budgétaires à 2 1/2 centimes, ils découvrent leurs batteries. Ils s'en prennent au fait que nous avons demandé une allocation doublée par rapport à celle de l'an passé. Ils se gardent bien d'en exposer

les motifs et feignent de s'apitoyer sur le sort des petits patrons et de leurs modestes ouvriers condamnés à suer sang et eau pour octroyer des sur-allocations à des « privilégiés » — le grand mot est lâché !

Passons sur les sophismes, sur les mutilations intentionnelles que la vérité subit sous la plume du patronat genevois. Adressons-lui au contraire l'expression de notre reconnaissance. **Il a commis assez rapidement la grande maladresse de se démasquer.** Le côté financier du problème n'est qu'une minime incidence du côté social. En nous attaquant, le patronat genevois déclanche une manœuvre de diversion destinée à cacher sa façon de payer les salariés privés plus chichement à Genève que dans les autres cantons urbains. Que nous le voulions ou pas, il scelle notre sort aux autres catégories de travailleurs. La situation se clarifie étonnamment. D'un côté se trouvent ceux qui parlent sans cesse de paix, de fraternité sociale et d'union nationale afin de mieux pratiquer la condamnable lutte de classes ; de l'autre, tous ceux qui doivent ajouter aux fatigues de leur labeur celles des luttes à mener, bien malgré eux, pour la sauvegarde de leur droit à l'existence et de leur dignité. Sur ce terrain, que nos adversaires nous imposent, la bataille ne nous fait pas peur. Elle pourrait bien prendre une tournure susceptible de les confondre.

G. B.

U.I.G. — MESSIEURS

CONVOCATION

Les membres de l'U.I.G. (Messieurs) sont convoqués en assemblée générale ordinaire le *vendredi 8 décembre 1944, à 16 h. 45, Brasserie de la Madeleine.*

Ordre du jour :

1. Procès-verbal.
2. Communications du Comité.
3. Discussion de la causerie de M. R. Lalive d'Epinaï : « Problèmes sociaux, solutions suisses ».
4. Allocations et référendum.
5. Propositions individuelles.

Ed. G.

U. I. G. - DAMES

AVIS

Cotisation supplémentaire d'entr'aide en faveur de nos collègues victimes de la guerre

L'assemblée des délégués S.P.R. a voté à fin août, en plus d'une somme de 5000 francs prélevée sur son fonds de secours, une cotisation supplémentaire de *2 francs minimum* par membre. Nous espérons que vous ferez bon accueil à nos listes de souscription. Les collègues de la campagne que ces listes n'atteindraient pas sont priées de faire parvenir leur cotisation supplémentaire à notre compte de chèques I 3114 avec mention « Cot. supp. ».

Le Comité.

CAUSERIE DE M. DUNAND

Nous vous rappelons la causerie de M. Dunand, le 6 décembre à 16 h. 30 à la *Taverne de Plainpalais*, qui vous parlera de l'activité de la Société suisse de travail manuel.

UNION AMICALE DES ÉCOLES ENFANTINES

Chers collègues de l'Union amicale et des Unions primaires.

Le programme de notre séance d'Escalade est au point... il comportera :

de la musique champêtre, des chansons mimées,
des textes lus, des danses,

une pièce en 1 acte de Paul Nivois

et un thé amical. (Un coupon de repas sera demandé à ce moment-là.)

Cette séance récréative qui promet d'être des plus agréables, aura lieu au Cercle des Arts, 4, quai de la Poste, *samedi 9 décembre à 15 heures*. (Prix d'entrée tout compris : 2 fr. 75.)

Prière de s'inscrire, en payant son entrée, chez Boujon, orfèvrerie, rue de Rive 3 bis, ou chez Noverraz, poterie, Place Neuve, jusqu'au mercredi soir 6 décembre.

SOCIÉTÉ GENEVOISE DE T. M. ET R. S.

Des différents cours annoncés antérieurement, ceux de *cartonnage* pour les écoles de la campagne et de *gravure sur lino* ont connu un très vif succès, en particulier le dernier, que dirigeait M. Richard Berger, professeur de dessin à Morges.

Souhaitons que nos collègues (dames et messieurs) s'inscrivent tout aussi nombreux aux deux cours suivants prévus pour le début de l'année 1945 :

1. *Travail à la gouge* (sculpture « à la suédoise »). Durée 8 séances ; le mercredi à partir du 7 février, de 16 h. 30 à 19 h. ou de 19 h. 30 à 22 h., à l'école du Grutli, salle 4. Maître de cours, W. Breithaupt. Finance d'inscription : membres de notre groupement Fr. 6.—, non membres Fr. 9.— (fournitures en sus).

2. *Matériel pour l'observation des sciences naturelles* (construction de terrariums, boîtes à papillons, etc.). Durée 6 semaines ; le vendredi à partir du 9 février, de 19 h. 30 à 22 h., à l'école du Grutli, salle 4. Maître de cours : J. Chambordon. Finance d'inscription : membres Fr. 4.—, non membres Fr. 7.— (fournitures en sus).

Les inscriptions à ces cours sont reçues par notre président, L. Dunand, Miremont 31 b, jusqu'au samedi 9 décembre prochain.

Précisons que la qualité de membre de notre groupement s'acquiert en versant le montant de la cotisation annuelle pour 1945 (Fr. 2.—) au compte de chèques postaux I. 5032.

Le comité.

NEUCHÂTEL**FAITS DIVERS**

Enseignement pédagogique. Le Comité central n'a reçu jusqu'à présent que les rapports du Loçle et de La Chaux-de-Fonds sur la réorganisation de l'enseignement pédagogique.

La section de Neuchâtel a chargé l'un de ses membres de rapporter sur la question et de lui soumettre des propositions sur lesquelles elle se prononcera très prochainement.

Prière aux autres sections de ne pas tarder à faire connaître leurs vues sur cet important problème discuté déjà tant de fois sans que nous obtenions cette prolongation des études normales, le point essentiel de nos revendications.

Malvilliers. Le 14e rapport (1943-1944) de la Maison d'éducation de Malvilliers atteste que cette bienfaitante institution, placée sous la surveillance de la Société neuchâteloise d'utilité publique (S. N. U. P.), a poursuivi sa tâche avec le même succès que ci-devant grâce à la courageuse sollicitude de notre collègue, M. Marcel Calame, directeur, et de ses collaborateurs.

La maison devient trop petite ; elle a dû refuser une douzaine de candidats.

Elle continue d'accueillir de jeunes stagiaires, candidats au brevet d'aptitude pédagogique, qui trouvent dans ce milieu l'occasion de pénétrer dans les secrets d'une pédagogie hérissée de difficultés où leur patience, leur ingéniosité, leur persévérance sont soumises à une dure mais salutaire épreuve.

Les soucis financiers qui pesaient sur l'établissement se sont sérieusement atténués. Grâce aux démarches infatigables faites par des membres de la Commission de surveillance auprès des maisons industrielles et commerciales du canton, le capital de dotation a été augmenté de fr. 5000.— provenant des souscriptions de 153 donateurs.

D'un autre côté le Département de l'Instruction publique et les communes neuchâteloises — sauf une — ont consenti à relever le chiffre de leurs subsides. Ces mesures d'assainissement qui n'ont produit effet que sur une partie de l'exercice écoulé ont permis de réduire cependant de façon sensible le déficit de ces dernières années.

Une quarantaine de membres du corps enseignant apportent leur appui à la Maison de Malvilliers par leur adhésion à la S. N. U. P. (cotisation annuelle fr. 3.—). Cette association, rappelons-le, a étendu son activité à d'autres causes dignes d'attirer l'attention des éducateurs : service médico-pédagogique, protection de la famille, fondation pour la vieillesse, l'Office social neuchâtelois de création toute récente. Nombreuses aussi sont les œuvres touchant l'enfance — pouponnières, crèches, colonies de vacances, soupes scolaires — qui ont bénéficié de l'appui de la Loterie romande à laquelle la S. N. U. P. apporte une large collaboration.

Mais pour continuer à jouer, dans notre vie neuchâteloise, le rôle si méritoire qu'elle s'est assigné, la S. N. U. P. aurait besoin d'être soutenue par de plus nombreux adhérents. Elle n'en compte que 270, ce

qui est bien insuffisant. Aussi va-t-elle lancer une campagne de propagande en éditant une plaquette qui renseignera le public sur son activité presque centenaire. Les milieux de l'enseignement ne resteront pas sourds à cet appel ; nous en avons la certitude.

Un arrêté à rapporter. C'est celui du Conseil d'Etat qui est entré en vigueur le 1er octobre 1939, aux termes duquel les anciens titulaires de l'enseignement chargés d'un remplacement sont indemnisés au taux de 50 % du tarif établi par la Caisse cantonale de remplacement.

Ainsi donc, le vieux maître qui a souvent derrière lui quarante années de pratique reçoit fr. 7.50 par journée d'école ; tandis que le jeune pédagogue qui s'essaye dans la carrière en reçoit le double. L'expérience n'apparaît donc plus ici comme un titre de supériorité, mais d'infériorité.

Je ne veux cependant pas retenir une telle conclusion ; ce serait faire injure au bon sens de notre gouvernement qui, dans le cas particulier, s'est tout simplement inspiré de l'exemple de la Confédération. La mesure qui nous occupe, prise au début de la mobilisation, souleva des critiques comme bien on pense. Le Conseil fédéral la justifia en prenant comme critère principal la baisse de la capacité de travail. L'argument est valable certes quand il s'agit d'une besogne comme celle du manœuvre, par exemple, qui exige essentiellement un effort physique. Avec l'âge, les forces nécessaires déclinent ; le fait est incontestable. Mais est-il admissible qu'on ait fixé pour chacun le déficit à 50 % ? La formule manque de modération et de souplesse. C'est à l'œuvre que le travailleur pourra donner une idée de son rendement.

Mais pour l'enseignement, la question est un peu différente ; il s'agit simplement de savoir si l'ancien instituteur qui regagne son pupitre n'arrive pas, même en tenant compte d'une certaine baisse de ses moyens, à s'acquitter de sa tâche avec autant de succès qu'un jeune remplaçant. Si c'est le cas — et cela ne fait aucun doute — il mérite même rétribution que ce dernier. C'est simple justice ; mais peut-être pas de Berne.

Enfin, par ces temps de vie chère ne devrait-on pas se montrer aussi large que possible envers ces vieux maîtres dont la retraite, à quelques exceptions près, n'atteint pas le 50 % du traitement légal maximum fixé, comme on sait, à fr. 6600.— ?

Qu'on abroge donc au plus vite l'arrêté qui fait l'objet de ces lignes.

J.-Ed. M.

JURA

COURS DE PERFECTIONNEMENT

Le corps enseignant des écoles primaires et secondaires du Jura vient d'être convoqué à des cours de perfectionnement durant la semaine du 20 au 29 novembre. Le programme en était le suivant : **Comment j'envisage l'enseignement religieux à l'école**, par M. Willy Monnier, maître au progymnase de Bienne ; **Les conceptions modernes dans l'enseignement du français**, par R. Dottrens, directeur de l'école du Mail à Genève ; **L'individualisation de l'enseignement de l'orthographe**, par Mlle Margairaz et M. R. Dottrens.

Cours de M. Willy Monnier. M. Willy Monnier, à qui revenait la tâche de présenter à ses collègues le nouveau livre de religion qui sera bientôt mis entre les mains de tous nos élèves, devait, en même temps, leur faire part de ses vues sur l'enseignement de la religion à l'école. On n'épuisera jamais la question. Si celles qui traitent de problèmes relativement simples : méthodes, moyens d'enseignement, psychologie n'ont déjà pas fini de faire couler de l'encre, et de convoquer des cénales, à plus forte raison devons-nous nous convaincre que nous ne trouverons probablement jamais le moyen de mettre tout le monde d'accord en matière d'instruction et d'éducation religieuse. Il ne s'agit pas ici d'une question professionnelle mais de la position du maître vis-à-vis du christianisme. Cette attitude, bien que l'instituteur soit soumis à la loi scolaire, ne peut être ni dictée ni modifiée par un impératif légal mais uniquement par sa conviction profonde engageant sa propre responsabilité. En dépit des aspirations communautaires de l'heure, ceci reste une question individuelle. Pour enseigner la religion, il faut croire, croire comme un enfant et chacun ne croit pas. Cet enseignement reflète l'exacte opinion du maître et j'ai de la peine à imaginer qu'on puisse y mêler un quelconque sentiment de neutralité. Je ne dis pas de tolérance. Ainsi posé, le problème nous apparaît sous un angle mieux défini : ou le maître chrétien exalte, devant ses enfants, les vertus et le miracle de l'apparition du christianisme dans l'histoire des hommes, ou il s'en abstient complètement parce qu'on ne peut pas faire figure d'apôtre une ou deux heures par semaine seulement.

Il convient, ici, de s'arrêter une seconde pour relever un des mérites de notre loi bernoise. Si certains de ses chapitres sentent le moisi, la pauvre, elle n'en prévoit pas moins la liberté, pour les autorités scolaires, de faire appel à l'ecclésiastique de la région dans le cas où l'instituteur ne se sentirait pas honnêtement en mesure de se charger de l'instruction religieuse. Voilà qui fleure bon la santé pratique. S'il est normal de ne pas exiger d'un maître, au seuil de la retraite, de pratiquer le sport avec ses enfants comme le ferait avec eux un jeune homme de vingt-cinq ans, comment voudrait-on qu'un incrédule, s'il en existe et pour mettre les choses au pire, parlât du Christ autrement qu'en en niant la divinité ou l'existence ?

Tout ce qui précède ne signifie pas du tout qu'on ne doive pas aborder le sujet. Au contraire. Mais avec la certitude que nous sommes placés devant un problème capital d'homme et non de pédagogie. Cause et conséquences ! On commet de funestes erreurs en les confondant. A moins qu'on ne veuille y substituer des raisonnements fragiles et souvent spécieux sur la morale ou l'histoire religieuse, il faut en être ou n'en pas être. Encore un domaine où la vérité semble avoir de la peine à se tenir au milieu.

M. Monnier, qui a présidé la commission protestante consultée par la commission des moyens d'enseignement au sujet du nouveau manuel, est un modeste et un convaincu. Son enseignement porte ses fruits naturels, mais le meilleur succès qu'on puisse souhaiter à son cours est que beaucoup de ses collègues passent par les degrés de l'expérience spirituelle et chrétienne qu'il a lui-même parcourus.

(A suivre.)

Ad. Perrot.

PARTIE PÉDAGOGIQUE

UNE SOLUTION D'UN PROBLÈME IMPORTANT

Le problème de « l'adaptation » ou de la « réforme » scolaire pourrait se résumer en ces deux questions :

1^o A l'école, les élèves de 13 à 16 ans trouvent-ils un enseignement « efficace » parce qu'il est bien adapté aux caractéristiques de leur âge ?

2^o Y sont-ils, naturellement, acheminés à leur future existence, et d'abord à un apprentissage ?

Les mesures prises par divers départements cantonaux de l'instruction publique, d'aucunes toutes récentes, trahissent surtout le souci de l'orientation professionnelle. Quant à la première question — celle du programme et de la méthode — on en est encore aux recherches et aux essais : l'étude du « programme-minimum » à l'ordre du jour des prochaines assemblées S. P. V. en témoigne. Aider les « chercheurs » qui croient à une amélioration possible du système actuel, tel est le but de ces lignes. Sans emballement irraisonné pour un système « étranger » aux Romands, mais avec l'admiration que commande un travail généreux et intelligent, nous essayerons de montrer quelques éléments de la solution qu'apportent « au plus brûlant des problèmes scolaires » des pédagogues saint-gallois. Ceux qui ont eu le privilège de suivre le cours d'école active pour le degré supérieur donné par M. Stieger à Rorschach, Sion ou Soleure en ont eu un aperçu séduisant.

Pourquoi la concentration ?

A qui avons-nous affaire ? A des élèves de 13 à 15 ou 16 ans. Psychologiquement cela signifie l'apparition de l'esprit critique en même temps que l'éveil aux idées générales. L'adolescent en vient à se demander quelle est la valeur et l'utilité de « notre » problème du robinet, de « notre » programme d'histoire ou de géographie, ou de telle autre spécialité scolastique. Faut-il se borner à répondre — utilitairement — à cet être de contradiction (utilitaire, oui, mais si naturellement avide d'idées générales) en tentant de lui apprendre « tout-ce-qu'il-n'est-pas-permis-d'ignorer » ? Et de lui administrer une once de physique, une idée de biologie, quelques traces de chimie, un badigeon d'histoire, un vernis de géographie, le tout dans l'essoufflement d'une course aux examens où pour doper un coursier rétif on dispose de... Problèmes et Dictées. — S'agit-il d'élèves doués ? Ce kaléidoscope scolaire les intéresse par l'un ou l'autre de ses aspects. Peut-on affirmer qu'ils y trouvent l'enseignement que nous leur devons : celui qui leur apporte par des associations bien comprises une source d'idées générales et de connaissances solides, non un savoir de détails juxtaposés ? Voulons-nous construire une maison ou une façade ? — S'adresse-t-on à des élèves faibles, à ceux qui restent après l'écumage pour l'école secondaire ou la primaire supérieure ? Croit-on que des mémoires déficientes, des esprits inhabiles à l'abstraction puissent atteindre à leur maximum dans un éparpillement de notions dont ils ne peuvent saisir les relations intrinsèques ?

C'est du reste à ces élèves faibles que sont destinés le plan d'études et la méthode désignés par le terme de Blockunterricht¹ quoique les principes en soient intéressants pour tous. Mais — objecte-t-on — les centres d'intérêt sont irréalisables au degré supérieur. L'expérience saint-galloise en offre une conception applicable. Cette unité, on a cherché à la réaliser non seulement dans une branche ou un groupe de branches, mais dans toute la vie scolaire des jeunes gens et jeunes filles.

Activité manuelle

Avant d'entrer dans le détail, mettons en évidence un point essentiel : l'activité manuelle est à la base de tout cet enseignement. « Le travail manuel ne doit pas être une nouvelle branche, il doit être au centre « de l'école... Au jardin scolaire, à la cuisine scolaire, dans l'atelier scolaire, nous offrons à l'enfant l'occasion d'un vivant colloque avec la « réalité² ». Dans la classe, l'élève travaille, expérimente, réfléchit sur ce qu'il vit au jardin et à l'atelier ; il l'élabore, il l'assimile. Ainsi les expériences en classe sont une liaison entre le travail intellectuel et le travail corporel proprement dit. Cette conception de l'activité manuelle « source de connaissances et moyen d'expression » a pour conséquence l'établissement pour toute nouvelle « Abschlussklasse » d'un jardin, d'une cuisine (filles) et d'un atelier scolaires³.

Les « blocs »

Quel est le programme ? Comment le présente-t-on ? « Le choix de la matière doit être fait de telle manière qu'un savoir général superficiel ne soit pas pris pour une véritable culture⁴. » Il s'agit d'un ensemble de connaissances pratiques nécessaires à un futur travailleur manuel, sans exclure une instruction moins utilitaire. Ces connaissances sont acquises au cours des trois trimestres de l'année scolaire, dont chacun forme un bloc de travail. Dans chaque bloc on part d'une activité manuelle particulière.

Printemps-été : jardin scolaire.

Automne : cuisine scolaire (garçons : laboratoire élémentaire).

Hiver : atelier scolaire.

Remarquons que la première période est de caractère agricole, la troisième plutôt artisanale. Une adaptation à un milieu exclusivement rural n'en est pas moins possible. D'emblée on saisit que le jardin scolaire amène à l'étude de problèmes biologiques, que l'atelier scolaire pose des

¹ Ou « enseignement par blocs » ; on a proposé comme équivalent français : « enseignement articulé » (M. Aubert) ou « enseignement organique » (M. Gribling).

² Tiré de propos et de textes de MM. Stieger & Weber ; v. les deux cahiers parus de « Zur Theorie und Praxis des Abschlussklassen-Unterrichtes » (Edité à l'Ec. norm. de Rorschach).

³ Une remarque liminaire encore : la mise en pratique du Blockunterricht est en rapport avec les mesures prises par le D. I. P. de St-Gall. Ce sont : 1° la création de classes de 7e et 8e année autonomes (Ausgebaute Primar- Abschlussklassen) à la campagne aussi bien qu'en ville ; 2° l'attribution à ces classes d'un matériel d'expérimentation et de travail manuel ; 3° l'adaptation du corps enseignant à ce « degré » (création d'une classe d'application des 7e et 8e année, à l'école normale de Rorschach - M. Stieger, professeur — et cours spéciaux pour maîtres déjà en activité).

⁴ Tiré de propos et de textes de MM. Stieger & Weber ; v. les deux cahiers parus de « Zur Theorie und Praxis des Abschlussklassen-Unterrichtes » (Edité à l'Ec. norm. de Rorschach).

questions de physique et que la cuisine — révérence parler — nous introduit à la chimie, d'où une concentration naturelle, d'ailleurs connue chez nous, des « leçons de choses ». Mais la question se pose néanmoins : peut-on, dans ce cadre général des blocs, inscrire, sans artifice, la matière diverse qui doit être fournie à nos élèves ? En outre, peut-on la condenser en centres d'intérêt — d'une part suffisamment complets pour englober ce qui se traite d'ordinaire en des branches aussi diverses que l'histoire et la physique — d'autre part suffisamment cohérents pour qu'on puisse se réclamer encore du terme de « centres d'intérêt » ?

Le fait que l'on emploie de préférence le terme de Blockunterricht montre qu'il existe une différence entre la conception saint-galloise et ce qu'on entend généralement par un « C. i. ». Pour l'élève des premières années, les centres ont comme effet d'élargir son champ de connaissances. Par contre, « l'élève du degré supérieur — écrit M. St. — schématise, ordonne, enchaîne, il veut une vue générale et non plus un savoir de détails. Il veut comprendre le pourquoi des choses. » Cette volonté de comprendre les liens intérieurs des apparences extérieures conduit donc à un travail en profondeur au lieu d'un travail en étendue. Ainsi nous pouvons dire qu'en général, dans les « C. i. » du degré inférieur, ce qui dirige le travail, c'est le voisinage des objets étudiés, alors qu'au contraire, dans les « C. i. » du degré supérieur, il convient de placer ensemble ce qui est en relation intrinsèque.

Des exemples feront comprendre cette théorie : ce sera l'objet d'un prochain article.

A. B.

L'IMPORTANCE DE LA PAROLE

Dans toutes les relations humaines, surtout pour celles qui demandent l'autorité, du prestige, la parole joue un rôle primordial.

Nous voyons souvent des foules soulevées d'enthousiasme par un orateur éloquent à la voix chaude et sûre. Si des hommes comme Hitler ont réussi à envoûter toute une nation, cela est dû avant tout à leurs talents oratoires. Il suffit d'avoir entendu une fois le dictateur du Reich à la radio pour se rendre compte du succès qu'il peut avoir sur les masses. Tout véritable chef s'affirme dans sa façon lucide et ferme de donner des ordres et des explications : on le comprend facilement, sans erreur, et on lui obéit sans hésitations. Certaines voix aussi nous détendent, nous pénètrent d'une douceur inexprimable. Le ministre français Briand, par exemple, avait une voix extrêmement agréable à entendre. Grâce à une voix chaude et sonore, quelques personnalités de chez nous réussirent facilement à conquérir un auditoire. Le dessin mélodique de la parole, son timbre émeuvent la sensibilité. Le langage peut traduire les mouvements les plus secrets de la passion, même les paroles les plus simples, suivant comme elles sont dites, ont un grand pouvoir de suggestion.

Les maîtres chargés d'instruire des enfants devraient tous savoir parler très bien. Il est certain que la plupart veillent soigneusement à la clarté, à la précision, à la correction de leur langage. Et ces qualités sont absolument nécessaires pour réussir dans l'enseignement ; toute-

fois, on ne songe peut-être pas assez à la force dynamique de la parole, à cet incroyable instrument musical. Il peut y avoir des accents durs dans la parole, mais aussi une douceur nuancée, un charme prenant suivant la tonalité de la voix. Peut-on améliorer une voix qui est trop, comment dire « revêche » ? Je le crois. Par des exercices spéciaux que le laryngologue peut indiquer, en ménageant aussi ses cordes vocales. Nous nous habituons trop souvent à parler beaucoup trop fort devant une classe : il s'ensuit une fatigue inutile et pour le maître et pour les élèves. Il est des institutrices qui parlent d'une voix trop aiguë, fatigante, énervante pour elles comme pour leurs élèves. Si elles y prenaient garde, si elles tenaient compte de la réaction de leurs élèves, elles pourraient certainement se corriger de ce défaut. En variant les intonations de la voix, non seulement on ranime l'attention de ses auditeurs, ce qui est capital, mais encore la fatigue se fait moins vite sentir. Faut-il répéter que l'enseignement est autant un art qu'une science ; celui qui arrive à varier le ton de sa voix suivant les leçons ou au cours d'une leçon est un maître dont les paroles portent. Pendant les moments de calcul, la voix peut rester neutre, impersonnelle ; durant la leçon d'histoire ou lorsqu'il s'agit de raconter ou de lire un récit, le maître perspicace adoptera une voix mélodieuse, qui tour à tour sera narquoise ou tragique, subtile ou naïve. Une quantité de personnes, et cela est heureux, trouvent cela d'instinct. Mais dans une forte mesure, c'est par la réflexion, l'exercice, qu'on arrive à trouver l'intonation juste. Il est nécessaire de se maîtriser avant de penser au timbre de voix, de dominer sa nervosité, d'éviter dans tous les cas la voix sèche, cassante qui déconcerte et nuit considérablement à la communion qui doit exister entre maître et élèves. Surtout ne pas crier. Trop d'éducateurs, au moindre incident, s'exaspèrent, vocifèrent. C'est une décharge brutale d'une émotion légitime après une grande fatigue, c'est peut-être aussi le désir de s'imposer. Mais quels sont les résultats ? Si c'est un maître ou une institutrice qui se laissent dominer par ses nerfs, les enfants deviennent agités, nerveux, et la discipline, au lieu de s'améliorer, baisse terriblement. Le courant de sympathie est rompu, le cercle enchanté se brise, le monde de la classe a cessé d'être harmonieux.

Savoir parler, c'est savoir se dominer, c'est avoir aussi appris à utiliser au mieux les ressources de sa voix. N'oublions pas que la parole est un des facteurs les plus importants de réussite dans l'enseignement.

J.

L'ENFANT ! L'HOMME, CET INCONNU !

L'aurore. « L'aurore de la vie est pleine de promesses
C'est un commencement qui veut s'épanouir
Mais il faut l'entourer de toutes nos tendresses
Car, hélas ! les espoirs peuvent s'évanouir. »

H. B.

Comment camper son propos alors que les opinions, les plus contradictoires qui soient, pleuvent comme grêle avant vendange, menaçant de tout engloutir, opinions sur tout, y compris sur la pédagogie moderne ou ultra-moderne, les sciences de l'éducation étant à l'ordre du jour.

Dissertations savantes dont l'enfant est l'objectif et, par voie d'incidence, la famille et l'école.

Les mots « d'autonomie », de « self-gouvernement », de développement de la personnalité, de liberté — l'instruction passant à l'arrière-plan — réapparaissent dans une lumière plus atténuée qu'autrefois, alors que l'avenir de l'école était en jeu, l'école dite nouvelle prétendant se substituer à l'école traditionnelle et imposer son crédo et sa loi.

La carence d'élèves peu doués ou qui n'éprouvent pour le travail et l'effort et aussi pour la discipline qu'une sympathie fort relative excite la compassion de certains qui suggèrent qu'on en finisse, une fois pour toutes, avec les chiffres, rangs, examens, avec tout ce qui peut établir une différenciation entre les élèves. Du coup, c'est la paix retrouvée au foyer, la hantise du mauvais carnet disparue, le père n'ayant plus à sévir, la mère n'ayant plus à plaider les circonstances atténuantes et parfois à accuser l'école d'incompréhension, de favoritisme, d'injustice.

Utopie généreuse, la même qui consistait à croire qu'en enseignant « l'espéranto » à l'école primaire, on supprimerait la nécessité d'apprendre sa langue maternelle et que, de plus, on contribuerait à la pacification du monde, les hommes parlant la même langue seraient près de s'entendre.

C'était le temps, il est vrai, où l'école était mise à contribution et ouverte à toutes les expériences. Dieu merci ! Les instituteurs comprennent que la loi du mouvement et du progrès est d'avancer toujours mais sans précipitation inutile, qu'il faut s'appuyer sur des étais solides et ne point être à la merci des coups de vent.

Ils ont, pour eux, les expériences acquises, la volonté de s'adapter aux circonstances, d'unir dans une synthèse heureuse le passé et le présent, car l'école se meut dans une ambiance autre que celle d'autrefois, se trouve en face de difficultés et de problèmes d'un autre genre et pour les surmonter et les résoudre, elle fait preuve d'une volonté plus forte que jamais. Ces deux postulats : « instruction et éducation intimement liés, constituant sa raison d'être ».

* * *

Discipline. Un mot sujet à controverse, auquel on a mis des restrictions, en inventant l'expression : « discipline librement consentie », alors que d'autres plaidaient pour la liberté pure et simple de l'enfant. Nous avons relevé, en son temps, les exagérations et les préventions que certains ont vis-à-vis de l'école traditionnelle qu'ils opposent à l'école nouvelle où l'élève a sa liberté de mouvement et peut se livrer à son esprit de libre recherche. Mme Boschetti, directrice de « l'école sereine », n'écrit-elle pas : « L'école est fatalement mensongère ; elle est fausse à la base ; duplicité dans les compositions, falsification en toute chose. Course épuisante des plus faibles pour suivre les plus forts, ceux-ci obligés à une lenteur énervante pour attendre les plus faibles ; dissimulation, subterfuges, mensonges, ennui, etc... Ce ne sont pas les maîtres qui enseignent mais les élèves, par contre nous nous demandons : qui donnera à l'élève les notions élémentaires et nécessaires qu'il doit acquérir à l'école et qui lui sont indispensables pour faire bonne figure dans la vie ? »

Inutile de dire que Mme B. se livre au petit panégyrique de circonstance et cite des résultats qui tiennent du prodige, telle l'installation et la fabrication d'une sonnette électrique par des élèves qui s'étaient passionnés pour l'étude des sciences physiques. *Ch. Mégard.*

RAPPORT SUR LES EXAMENS PÉDAGOGIQUES EN 1943

Les judicieuses remarques que M. F. Bürki, expert en chef, a condensées dans son rapport, sont basées sur l'examen des travaux de 29 000 recrues, et sur des visites très nombreuses aux examens oraux. C'est dire la valeur générale de ces observations. M. Bürki est d'ailleurs prudent dans la présentation d'une statistique pourtant précise. En classant d'une part les élèves tant primaires que secondaires qui n'ont pas suivi des cours professionnels ou post-scolaires, d'autre part les mêmes éléments ayant suivi ces cours, il constate que la moyenne des seconds est nettement meilleure... « ... Les chiffres que nous venons de citer parlent d'eux-mêmes. Nous voulons cependant nous garder de formuler des conclusions hâtives et définitives; une certaine prudence s'impose encore. Ce que nos chiffres attestent pourtant d'ores et déjà, c'est l'heureuse influence de l'école complémentaire. Il est donc pour le moins permis de présumer que cette influence ira grandissant, au fur et à mesure que l'enseignement post-scolaire s'inspirera davantage des principes pédagogiques de nos examens. »

Cela ne veut pas dire que les résultats soient excellents. Ils sont encore médiocres. Tout d'abord les épreuves écrites. Les défauts dominants sont la *gaucherie* et la *prolixité*. Voici un exemple entre tant d'autres : « J'ai l'honneur de solliciter votre bienveillance de bien vouloir envisager la possibilité etc... ». La déficience orthographique a également frappé tous les experts, et cette déficience existe jusque chez les universitaires. Ainsi, remarque M. Bürki, « on ne peut imputer ce défaut au seul manque d'intelligence ».

Le rapport s'étend plus longuement sur les résultats des examens oraux, qui portent, comme chacun sait, sur les 4 branches de l'éducation nationale : la géographie, l'économie, l'éducation civique et l'histoire. Rappelons le règlement qui spécifie que ... « les questions posées seront de nature à déterminer en premier lieu le degré d'aptitude des recrues à discerner les rapports entre les faits, leur enchaînement et leur action réciproque.

Jusqu'à quel point nos futurs citoyens connaissent-ils les faits essentiels dans ces divers domaines, et dans quelle mesure sont-ils à même de saisir leur action réciproque ? « Dans l'ensemble, souligne le rapporteur, on peut affirmer que l'économie et la géographie sont les deux domaines où les recrues donnent le plus de satisfaction, l'éducation civique et l'histoire ceux qui révèlent les plus graves déficits. » On comprend aisément que l'économie et la géographie stimulent davantage la réflexion des recrues, les événements actuels les mettant au premier plan des préoccupations. Les lacunes en éducation civique et en histoire peuvent à bon droit nous inquiéter. « Dans la moyenne, les recrues ont conservé le souvenir d'une poignée de dénominations et de notions incon-

sistantes, et surtout d'une foule de noms de « conseils » amalgamés en un inextricable écheveau », dit le rapport à propos d'éducation civique. « La cause en est due à un enseignement en marge de la vie, de l'actualité, du milieu familial à l'élève ». Pour ce qui est de l'histoire, « les connaissances sont rares et incohérentes ; on est incapable de vues d'ensemble, même chez les recrues les plus favorisées au point de vue des études. Tout a été oublié pour ainsi dire. » La faute en est « peut-être à l'école qui considère plus les événements en eux-mêmes et dans leurs détails que dans l'enchaînement de leurs conséquences profondes. » L'école, conseille-t-il, devrait « se décider une bonne fois à enseigner moins de matière et à insister avec d'autant plus de force sur l'essentiel. Nulle part, peut-être, comme en histoire, le programme n'est aussi encombré ; il n'est pas de domaine où l'on apprend et où l'on oublie autant ».

Toutes ces remarques valent pour l'école d'hier comme pour celle d'aujourd'hui. Et la Suisse romande plus que la Suisse allemande a sacrifié à l'intellectualisme cher à nos amis français. Signalons, à propos de ces remarques concernant l'histoire, combien ces vues coïncident avec celles de M. Jeanrenaud, professeur à l'Ecole Normale de Lausanne, un des auteurs du nouveau manuel d'histoire du degré supérieur des écoles primaires, et de M. Chabloz, maître prim. sup. à Lausanne, auteur du nouveau manuel d'histoire des classes prim. sup. du canton de Vaud. Tous deux experts aux E.P.R., ils peuvent aisément confirmer les observations de M. Bürki.

Les premiers intéressés à reviser leur méthode d'enseignement, ce sont naturellement les experts eux-mêmes, qui se font un point d'honneur de mettre en pratique les principes qui sont à la base des E.P.R. Nous savons bien qu'ils ne sont pas les seuls, et que depuis longtemps de nombreux maîtres se sont efforcés dans les cours professionnels et dans les cours d'éducation civique, quand ce n'était pas dans leur classe, de baser leur enseignement sur des données concrètes et actuelles ; de rendre actifs les jeunes gens en suivant de près les événements de la vie publique. Cependant, les sévères exigences de l'expert en chef concernant la méthode, exigences justifiées pour garder aux E.P.R. leur valeur, ont été pour les experts l'occasion d'approfondir cette méthode et d'en tirer profit dans leur enseignement.

M. B.

INFORMATION EN FAVEUR DE NOS ENFANTS

Pro Juventute organise sa vente annuelle d'automne. Les timbres de cette année représentent trois belles fleurs de notre pays : l'edelweiss, le lis martagon, l'ancolie des Alpes ; l'effigie de Numa Droz orne les timbres de 5 ct. Les maîtres pourront se procurer auprès du secrétariat de leur district la petite plaquette explicative qui leur donnera d'intéressants renseignements sur la biographie du magistrat neuchâtelois et sur les trois plantes qui décorent les timbres.

Rappelons que le secrétariat de chaque district dispose des sommes recueillies dans son giron pour l'aide aux enfants du district. (Par contre, le bénéfice des timbres vendus à la poste est remis au secrétariat général à Zurich). Les collaborateurs de la vente annuelle travaillent bénévolement.

Le corps enseignant se doit d'aider de tout son pouvoir cette œuvre éminemment utile, particulièrement dans les temps difficiles que nous vivons.

De saines lectures pour les jeunes

L'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse (OSL), qui a son siège au secrétariat général de la fondation Pro Juventute, peut considérer avec satisfaction l'exercice écoulé. En 1943, 364,378 jolies brochures illustrées ont été vendues, soit en moyenne un millier par jour ! Le total des recettes de ces ventes a passé cette année de fr. 82,858.28 à fr. 110,316.40, le nombre des publications de 144 à 160.

L'OSL se propose, comme on sait, d'offrir aux jeunes de tout notre pays des lectures convenant à leur âge, au prix modique de 40 centimes par brochure.

Les auteurs, écrivains de talent, savent se mettre à la portée de leurs lecteurs. Leurs ouvrages attachants et instructifs luttent efficacement contre la littérature immorale et de mauvais goût. *La formation récente d'un comité et d'une commission de rédaction romands a donné un nouvel essor à nos publications de langue française.* De nombreuses lettres enthousiastes nous prouvent combien l'activité de l'OSL est estimée dans tous les milieux de chez nous.

Le rapport annuel exprime la gratitude de l'OSL à tous ses collaborateurs et il adresse un appel au corps enseignant, en particulier, en l'invitant de manière pressante à collaborer au développement de l'Oeuvre suisse des lectures pour la jeunesse.

BIBLIOGRAPHIE

La Casa lontana, un titre évocateur ! justifié par toutes les pages du livre. On y sent la nostalgie de ce Tessin dont souffrent ses nombreux fils que la nécessité a exilés. Pour eux, pour leurs enfants, Giuseppe Mondada a écrit ce livre de lectures italiennes de 200 pages. L'auteur a parfaitement réalisé son intention de rédiger des textes en une langue simple, mais élégante, ce qui fait de l'ouvrage un complément utile, même indispensable, des cours « suisses » d'italien, de degrés divers. Le lecteur participera ainsi à toute la vie tessinoise dont il apprendra avec plaisir les us et coutumes. R. M.

S. A. Grassi, Co, Arti grafiche, Bellinzona.

Cours de chimie. Dr Denys Monnier. Librairie F. Rouge, Lausanne. Ce livre est destiné aux élèves des Ecoles secondaires supérieures ; il pourra être d'une grande utilité pour ceux qui préparent un brevet primaire supérieur ou une maturité. Aucune surcharge inutile, l'essentiel mis en évidence. Des exercices et problèmes, accompagnés de leur solution, suivent chacun des 21 chapitres ; 22 tableaux synoptiques présentent les résumés des matières qui permettent de faire aisément des comparaisons. Le livre se termine par le clair exposé de l'hypothèse de la structure de l'atome qui explique la valence et les phénomènes de dissociation.

Institutrices
Instituteurs

encouragez vos élèves à participer au

4^{ème} Salon des Artistes en Herbe

organisé par les

GRANDS MAGASINS

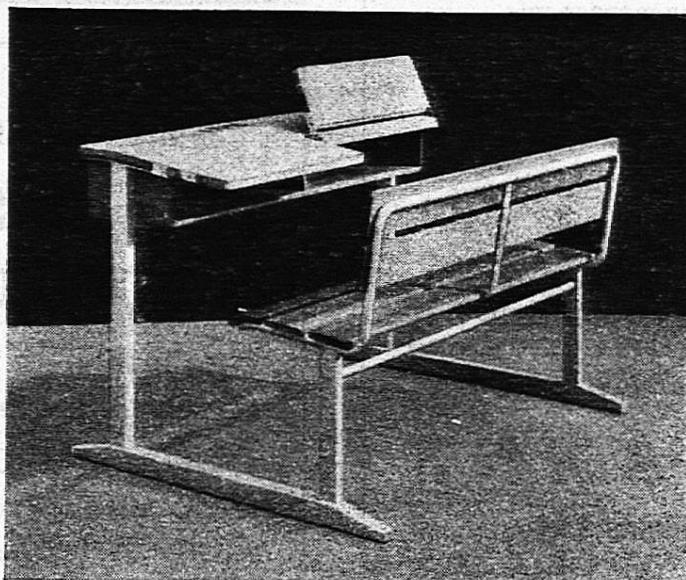
INNOVATION

S A

LAUSANNE

Sur simple demande, nous vous enverrons les feuilles de participation

49



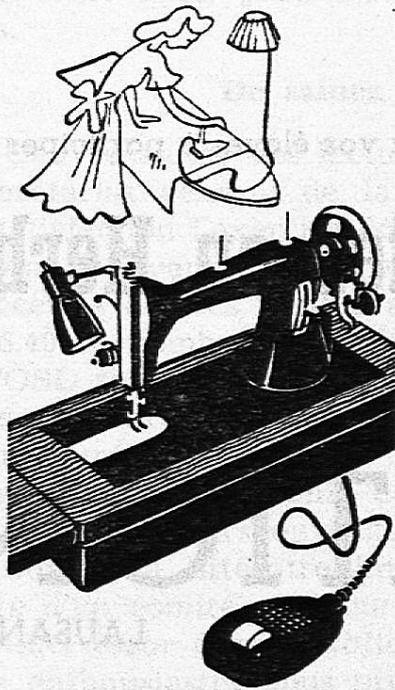
Meubles en tubes d'acier pour écoles, salles d'étude, salles de conférence, etc.

Fabrique Bâloise de meubles en fer S.A.

Sissach Tél. 7.40.22
Demandez nos catalogues

183





Le modèle portatif

à moteur électrique possède lui aussi tous les avantages des grandes machines Helvetia. Il permet de faire tous les travaux de couture que réclame un ménage soigné, reprise à la perfection, ravaude les bas et raccommode le jersey au point élastique. Demandez notre prospectus illustré

Helvetia

Machines à coudre

Demander catalogue No 36

LAUSANNE

Rue Haldimand 12

171

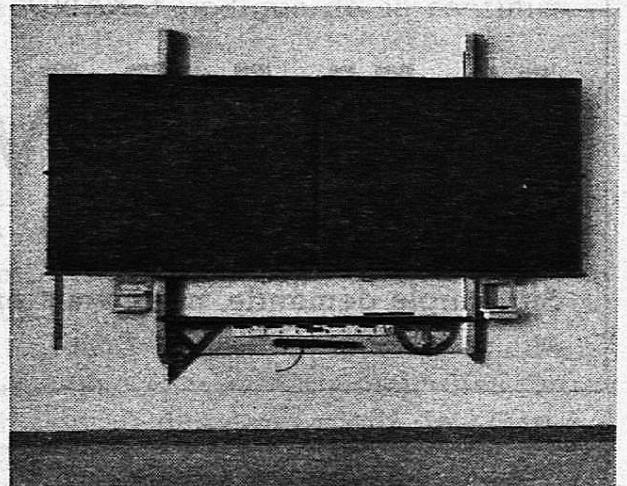
Hunziker Söhne

THALWIL

Tél. 051.92.09.13

La fabrique suisse de meubles d'école
184 (fondée en 1880)

vous livre des **tableaux noirs,**
tables d'écolier
à des conditions avantageuses
Demandez nos offres



Jeune tessinois cherche

pension et leçons de français

chez instituteur pour décembre,
janvier et février.

Offres à M. G. FUHRER, no-
taire, Justingerweg 16, BERNE.

185

DEVRED

Vêtements

Grand-Pont

Lausanne

85

DIEU • HUMANITÉ • PATRIE

É D U C A T E U R

ET BULLETIN CORPORATIF

ORGANE HEBDOMADAIRE
DE LA SOCIÉTÉ PÉDAGOGIQUE
DE LA SUISSE ROMANDE

Rédacteurs responsables :

Educateur: André CHABLOZ, LAUSANNE, Clochetons 9. Bulletin : Ch. GREC, VEVEY, Torrent 21

Administration et abonnements :

IMPRIMERIE NOUVELLE Ch. CORBAZ S. A., MONTREUX, Place de la Paix, tél. 6.27.98.

Chèques postaux II b 379.

Responsable pour la partie des annonces : Administration du « JOURNAL DE MONTREUX »

PRIX DE L'ABONNEMENT ANNUEL: Suisse: Fr. 9.—; Etranger: Fr. 12.—

Supplément trimestriel: Bulletin bibliographique

Ecole Supérieure de Commerce et d'Administration du Canton de Vaud Lausanne

OUVERTURE DE L'ANNÉE SCOLAIRE 1945-1946
LUNDI 16 AVRIL 1945

Examens d'admission le même jour, à 8 heures

Les inscriptions sont reçues jusqu'au **30 mars**.

Le livret scolaire doit être présenté.

Les élèves ayant obtenu le *Certificat d'études primaires supérieures* sont admis sans examens en 2^e;

les élèves qui possèdent le *Certificat d'études secondaires* peuvent être admis en 3^e, à condition de subir avec succès, le 16 avril, un examen d'arithmétique commerciale et de comptabilité (programme de 2^e). Ces mêmes élèves devront suivre, pendant le premier trimestre, un cours de raccordement pour la sténographie. Enfin ils devront passer, au début de septembre, un examen écrit de droit commercial et d'économie commerciale (programme de 2^e).

AGE MINIMUM POUR L'ADMISSION EN 1^{re}:

14 ANS RÉVOLUS AU 31 DÉCEMBRE

UN AN DE PLUS

POUR CHACUNE DES CLASSES SUIVANTES